



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Coupes dans les subventions aux associations de solidarité

Question écrite n° 2877

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les baisses de subventions que subissent les associations de solidarité, à l'image de la fédération du Val-de-Marne du Secours populaire français qui se voit privée de 200 000 euros de subventions sur trois ans sur décision du conseil départemental. Le conseil départemental du Val-de-Marne a en effet voté le lundi 9 décembre 2024 une baisse de la subvention triennale allouée au Secours populaire français, passant de 86 000 à 20 000 euros par an. Cela représente une coupe de 198 000 euros sur trois ans, menaçant directement les missions d'intérêt public qu'effectue l'association, dont les bénéficiaires sont en forte hausse dans le département : 10 000 en 2018, 15 000 aujourd'hui. Ces coupes sont directement causées par les politiques d'austérité budgétaire que défend le Gouvernement, faisant pression sur les collectivités territoriales, qui doivent en faire payer le prix aux acteurs engagés au quotidien au plus près des difficultés de la population. Le secteur associatif en est une composante plus que jamais essentielle au vu du désengagement des pouvoirs publics. Le CESE alertait même en mai 2024 sur une véritable « urgence démocratique », dans un avis demandant le renforcement du financement des associations, adopté à l'unanimité. Elle l'interroge donc sur ce qu'il compte entreprendre afin de garantir l'engagement de l'État et des collectivités auprès des associations et de protéger ce secteur essentiel de la vie sociale et démocratique du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2877

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2024](#), page 6754